



N° 31/2016

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

RAPPORT D'INFORMATION

PRÉSENTÉ

*À la suite de la mission effectuée en Ouzbékistan
du 19 au 23 octobre 2015*

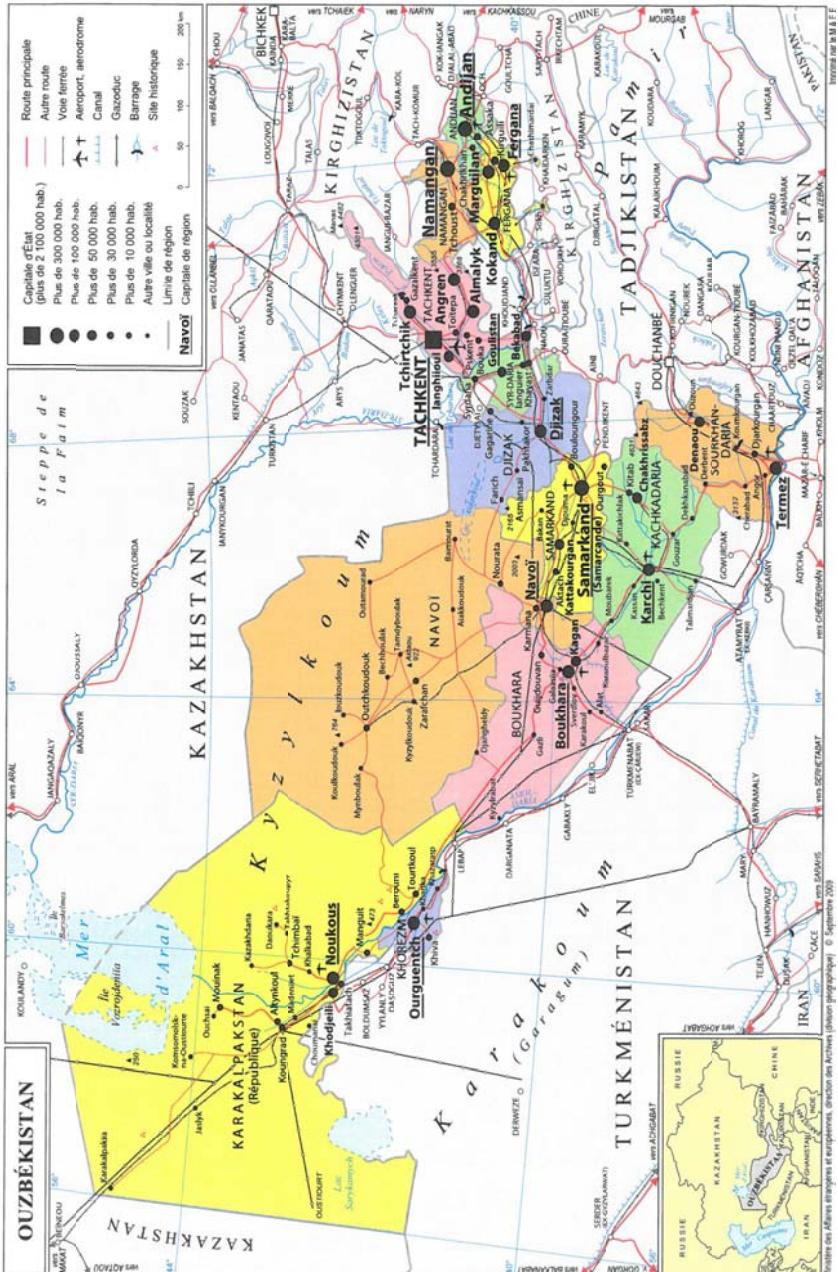
PAR UNE DÉLÉGATION DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-OUZBÉKISTAN⁽¹⁾

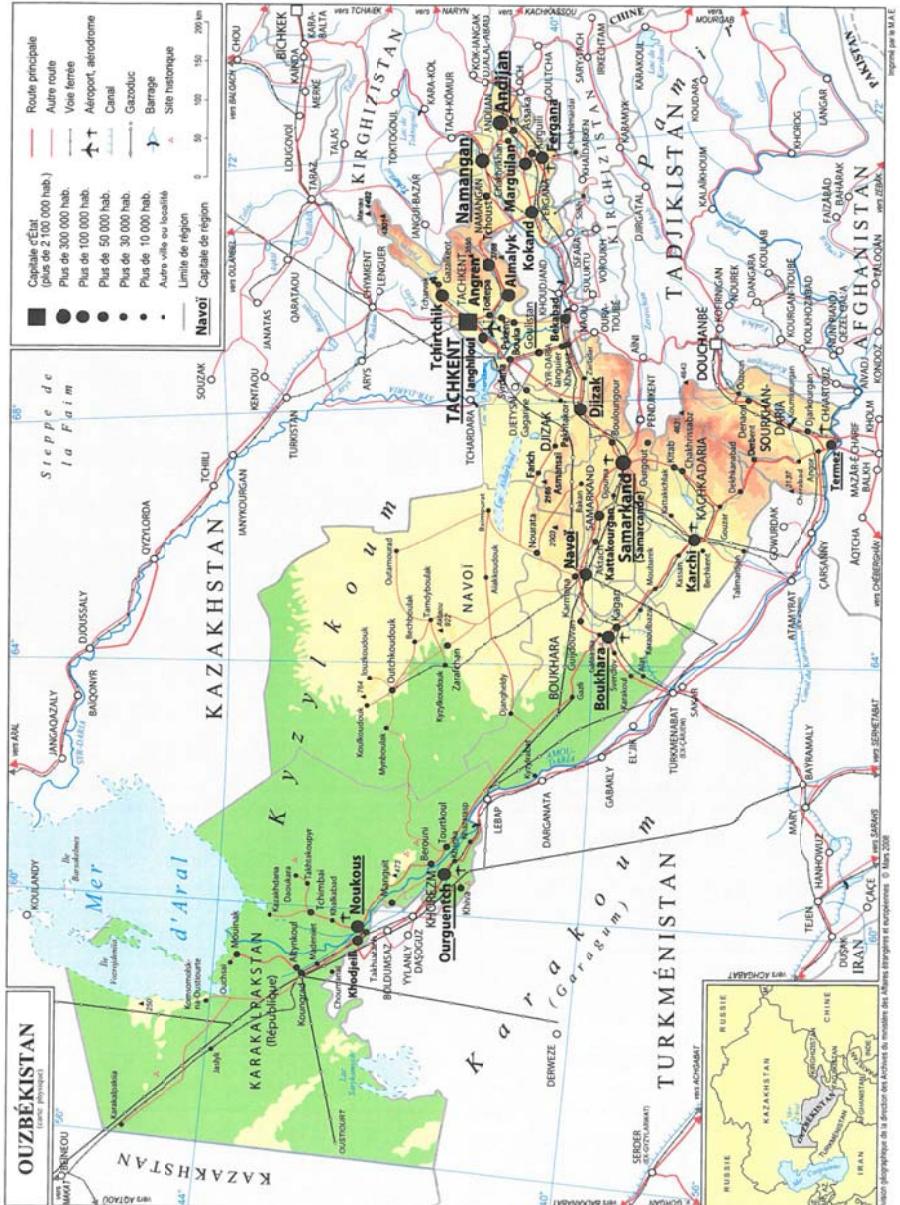
(1) Cette délégation était composée de M. Philippe MEUNIER, *Président*, M. Hervé FERON, *Vice-Président*, et MM. Maurice LEROY et Patrice VERCHERE.

SOMMAIRE

	Pages
CARTES	5
INTRODUCTION.....	7
I. LES RELATIONS DE COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET L'OUZBÉKISTAN	9
A. RELATIONS POLITIQUES	9
B. RELATIONS ÉCONOMIQUES	10
C. RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	11
D. LA MISSION DE LA DÉLÉGATION	11
II. LA SITUATION ÉCONOMIQUE GLOBALE.....	12
A. L'ÉCONOMIE DU PAYS, ENTRE LACUNES ET POINTS FORTS	12
B. LA STRATÉGIE MACRO-ÉCONOMIQUE DU PAYS	13
C. VERS UNE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ.....	14
CONCLUSION	15
PROGRAMME DE LA VISITE	17

CARTES





INTRODUCTION

La République d'Ouzbékistan est située entre deux grands fleuves, l'Amou-Darya et le Sir-Darya. Ce pays, notamment appelé « Porte de l'Est », s'étend sur 1425 km du Nord au Sud et sur 930 km de l'Est à l'Ouest. Le territoire est frontalier du Kazakhstan et de la Mer d'Aral au Nord, du Kirghizstan et du Tadjikistan à l'Est, du Turkménistan à l'Ouest et enfin de l'Afghanistan au Sud.

Cette multitude de pays voisins reflète et explique en partie la composition de sa population. L'Ouzbékistan accueille en effet un grand nombre de Kazakhs, Tadjiks, Kirghizes, Turkmènes, Russes, Ukrainiens, Tatars, Arméniens, Coréens, Ouïghours. Au total, ses 31 millions d'habitants font de l'Ouzbékistan le pays le plus peuplé d'Asie centrale.

Aux quatre cinquièmes composé de plaines désertiques, l'Ouzbékistan contient des trésors inestimables. Tel est le cas des villes de Samarkand, Boukhara ou encore Khiva, pour ne citer qu'elles, qui, autrefois traversées par la Route de la Soie reliant la Chine à l'Europe, ont conservé un grand nombre de monuments architecturaux tous plus magnifiques les uns que les autres. Il en va de même pour la vallée de Fergana, véritable pôle culturel de l'Asie centrale, qui abrite plusieurs vestiges datant de différentes époques, provenant de différentes civilisations, et qui est donc considérée comme l'un des « berceaux de la civilisation ».

La Constitution du 8 décembre 1992 a doté le pays d'un régime présidentiel, dans lequel les Ouzbeks élisent directement leur Président. Mais c'est après sa déclaration d'indépendance, le 31 août 1991, que le pays débute son intégration dans la communauté internationale, politique couronnée de succès puisque l'Ouzbékistan est désormais membre de l'ONU, de l'OSCE, de l'OMS, de l'Organisation mondiale du tourisme, etc.

L'État ouzbek privilégie dans ses relations internationales le respect du droit international, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, et est bien sûr très attaché à la résolution de tous les différends par des moyens pacifiques. Le pays mise notamment sur la « diplomatie préventive » pour éviter toute escalade et apaiser les tensions de manière pacifique.

L'Ouzbékistan a su établir avec intelligence des relations avec un grand nombre de pays, lui permettant ainsi de s'intégrer dans le système économique mondial et de mener des actions multilatérales, notamment en matière de lutte

contre le terrorisme et de stabilisation de la région. En effet, en 2001, l'Ouzbékistan devint membre fondateur de l'Organisation de coopération de Shanghai, permettant ainsi de participer activement à la politique de développement économique des pays d'Asie centrale avec la Russie et la Chine. De même en 2006, l'Ouzbékistan devint partie de l'Organisation du Traité de sécurité collective, organisation à vocation politico-militaire.

L'Ouzbékistan a franchi avec succès sa période de transition. Le pays est devenu leader en matière de production de métaux rares et de matières premières pour le secteur de la construction. Son potentiel en matière de ressources naturelles ainsi que ses atouts dans les domaines artisanal, commercial et agricole font de l'Ouzbékistan un pays prometteur et un État clé dans les secteurs d'activité tels que les minéraux métalliques ou les produits agricoles.

C'est en 1992 que les bases de la coopération entre l'Ouzbékistan et la France ont été lancées. La France attache à cette collaboration une grande importance et est heureuse de constater que, depuis lors, les relations entre les deux États ne cessent de se consolider.

I. LES RELATIONS DE COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET L'OUZBÉKISTAN

A. RELATIONS POLITIQUES

Le Protocole du 1^{er} mars 1992 initie les relations diplomatiques liant la France à l'Ouzbékistan. Celles-ci ont été consolidées par la venue du Président Islam Karimov en France le 27 octobre 1993. Lors de cette visite, le Traité d'amitié et de coopération entre la France et l'Ouzbékistan ainsi qu'une série d'accords bilatéraux sont signés, établissant les fondements du dialogue entre les deux pays. L'implication française en Afghanistan après le 11 septembre 2001 a contribué au renforcement des relations politiques et diplomatiques avec l'Ouzbékistan.

Cependant, les sanctions européennes prises contre Tachkent après la répression des manifestations d'Andijan de 2004 ont durablement gelé les relations entre la France et l'Ouzbékistan. En 2009, celles-ci ont finalement été levées, permettant de relancer un dialogue régulier entre Paris et Tachkent. En juin 2008, la France a concouru à la libération de Mme Tadjibaeva, condamnée en 2006 à huit ans de prison pour avoir critiqué la gestion gouvernementale des événements d'Andijan. Elle recevra ensuite le Prix des droits de l'homme de la République française.

A partir de 2012, le dialogue institutionnel entre les deux pays s'intensifie notablement. La même année, les ministres des transports et de la défense se rendent en Ouzbékistan et, le 16 octobre, le ministre des affaires étrangères et son homologue ouzbek, M. Kalimov, se sont rencontrés. Le 2 mars 2013, M. Fabius se rend à Tachkent, et est reçu par le président Karimov. Cette visite a permis de relancer les relations économiques bilatérales. Par ailleurs, se tenait le Forum des affaires économiques auquel participaient de grandes entreprises françaises.

Le ministre ouzbek de la défense s'est rendu en France du 1^{er} au 3 avril 2014 à l'invitation de son homologue M. Jean-Yves Le Drian. Le ministre des relations économiques extérieures est venu à Paris le 13 mars pour la commission mixte de coopération économique. Le 7 novembre 2014, le ministre des affaires étrangères M. Kamilov a été à nouveau reçu par M. Laurent Fabius à Paris.

B. RELATIONS ÉCONOMIQUES

Les échanges économiques bilatéraux entre la France et l'Ouzbékistan reposent principalement sur quelques contrats importants. Ces échanges sont encore assez peu développés et s'élèvent, depuis 2010, à environ 4,88 milliards d'euros. La France compte pourtant une trentaine d'entreprises implantées et représentées en Ouzbékistan. Elle est loin de figurer parmi les partenaires économiques privilégiés de l'Ouzbékistan, largement devancée par la Russie, la Chine, la Corée ou encore l'Allemagne. L'Ouzbékistan semble souhaiter se rapprocher de ses voisins de l'Ouest et n'adhère pas à l'Union économique eurasiatique établie en mai 2014.

Pourtant, l'Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et l'Ouzbékistan a mis en place un régime très favorable au commerce entre l'Ouzbékistan et la France. Les investissements français ainsi que, plus largement, les échanges commerciaux entre les deux pays sont appelés à se développer, d'autant que la nomenclature des exportations et importations s'est élargie depuis 2010.

Par ailleurs, deux conventions de coopération économique ont été signées par le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République d'Ouzbékistan dans le secteur économique. La plus ancienne est en vigueur depuis le 22 avril 1996. Par ailleurs, une convention en matière fiscale a été signée entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République d'Ouzbékistan le 22 avril 1996 à Paris. À travers cette coopération, il s'agit d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune un accord de protection des investissements.

L'Ouzbékistan est éligible aux aides FASEP (études) et la réserve pays émergents (RPE). La France a d'ailleurs accordé à l'Ouzbékistan un prêt concessionnel RPE d'un montant de 15 millions d'euros pour la réhabilitation, lancée en 2015, des stations de pompage de Navoï et d'Utchkara.

Depuis l'été 2015, l'Agence française de développement (AFD) a ouvert un bureau à Tachkent et suit l'avancement des travaux engagés suite à la signature du Protocole de coopération entre la France et l'Ouzbékistan le 2 mars 2013. Ce protocole détermine les secteurs prioritaires de coopération qui sont le développement urbain, rural et des infrastructures, en visant plus particulièrement les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Depuis 2013, un premier projet engagé par l'AFD vise à organiser le traitement des déchets solides et concerne l'Ouzbékistan et le Kazakhstan.

C. RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

L'enveloppe de coopération pour 2015 s'élèvait à 223 380 €. La promotion de la culture et de la langue françaises constitue la priorité de l'ambassade de France. La France soutient aussi cinq opérations importantes de fouilles archéologiques ou de restauration du patrimoine (pavement timouride du Palais blanc de Shahrisabz inauguré en 2014). Après la fermeture en juillet 2014 de l'institut Français d'Ouzbékistan, une Alliance française a démarré son activité à Tachkent à l'été 2015.

Les recteurs de deux des principales universités du pays (langues étrangères et économie) se sont rendus en France du 5 au 7 mars 2014 pour les journées « Asie centrale » organisées par Campus France. Ils ont visité des établissements français avec lesquels des partenariats sont en cours de conclusion, notamment dans une optique de participation conjointe au programme européen Erasmus +.

L'ENA a pour sa part signé en 2012 un protocole d'accord avec l'Académie publique d'administration d'Ouzbékistan et accueilli une mission d'étude de cette académie en mars 2013.

La coopération technique bilatérale est principalement concentrée sur des actions dans le domaine du développement légal et institutionnel, notamment le renforcement des institutions. Une coopération en matière de santé avec le GIP Esther a par ailleurs commencé à l'automne 2014.

D. LA MISSION DE LA DÉLÉGATION

Une délégation du groupe d'amitié France-Ouzbékistan s'est rendue en Ouzbékistan, du 19 au 23 octobre 2015, à l'invitation du président de la Chambre des députés de l'Oliy Majlis (parlement) de la République d'Ouzbékistan. Elle était conduite par M. Philippe Meunier (Les Républicains, Rhône), président du groupe d'amitié, accompagné de M. Hervé Féron (Socialiste, républicain et citoyen, Meurthe-et-Moselle), vice-président, et de MM. Maurice Leroy (UDI, Loir-et-Cher) et Patrice Verchère (Les Républicains, Rhône).

À Tachkent, accompagnés par l'ambassadeur de France en Ouzbékistan, Son Exc. M. Jacques-Henry Heuls, la délégation a été reçue par M. Nurdinjon Ismoïlov, Président de la Chambre ouzbèke, et par le groupe d'amitié Ouzbékistan-France présidé par M. Tulkin Eshnazarov. Elle a discuté de la coopération interparlementaire et institutionnelle ainsi que de questions écologiques (assèchement de la mer d'Aral, pollution, changements climatiques).

Les parties ont convenu de poursuivre le dialogue interparlementaire à travers des échanges et des visites bilatérales pour contribuer au renforcement de l'amitié entre les deux pays.

M. Sodik Safaev, président de la commission de la politique étrangère du Sénat ouzbek, et les sénateurs Mme Baratova et M. Umarov qui se sont rendus en France en juin 2015 dans le cadre du projet de l'Union européenne sur le renforcement du parlementarisme en Ouzbékistan, ont présenté à la délégation française le fonctionnement du Sénat ouzbek et ont salué la qualité de la coopération parlementaire entre la France et l'Ouzbékistan.

Avec M. Abdulaziz Kamilov, ministre des affaires étrangères, la délégation a pu aborder, entre autres, les problématiques régionales et internationales.

Les députés français se sont entretenus avec M. Ulugbek Mukhammadiev, Médiateur ouzbek, pour évoquer les perspectives de coopération après la visite du Médiateur en France en juin 2015, lors de laquelle il avait rencontré le Défenseur des droits et les principales institutions françaises chargées de la protection des droits de l'Homme.

Les perspectives de développement de la coopération économique, notamment agro-alimentaire, ont fait l'objet d'un entretien avec M. Alicher Chaïkov, président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Ouzbékistan.

Enfin, les députés français ont visité Tachkent et Samarcande afin de mieux connaître le patrimoine architectural et culturel de l'Ouzbékistan ainsi que son potentiel touristique. La visite de Samarcande, jumelée avec Lyon, a également été l'occasion pour les députés français d'évoquer avec la mairie des projets de coopération décentralisée.

II. LA SITUATION ÉCONOMIQUE GLOBALE

A. L'ÉCONOMIE DU PAYS, ENTRE LACUNES ET POINTS FORTS

L'économie ouzbek repose principalement sur trois riches secteurs. Le secteur des services est le premier d'entre eux et contribue à hauteur de 48 % au PIB du pays. Viennent ensuite les secteurs industriel, majoritairement textile, et agricole qui contribuent respectivement à hauteur de 40 % et 18 % au PIB. Encore très développé, le secteur agricole permet de dégager d'importants excédents. Il concentre 27 % de la population active en 2015.

Par ailleurs, l'Ouzbékistan est le cinquième exportateur mondial de coton et le sixième producteur. Toutefois, sa spécialisation dans ce domaine découle moins d'un véritable avantage comparatif que d'un réel héritage historique. Le pays est également un grand producteur de soie et de laine. Ces secteurs ont longtemps été mis en veille sous le régime soviétique mais ont repris depuis la proclamation de l'indépendance.

L'Ouzkébistan bénéficie également de l'exploitation d'abondantes ressources naturelles extractives telles que le cuivre, l'or, le tungstène, l'uranium et l'argent. Ainsi, il abrite la dixième réserve mondiale d'or et la douzième réserve d'uranium dont il est le septième producteur mondial. Ses productions en grande quantité de gaz et de pétrole lui permettent de développer largement les secteurs de la métallurgie, de la préparation industrielle alimentaire, de la fabrication de produits chimiques, d'engrais et de matériaux de construction.

La part du secteur privé dans l'économie s'élève aujourd'hui à 45 %. L'émigration de salariés vers la Russie et le Kazakhstan reste très importante. Les statistiques russes estiment à 2,5 millions le nombre d'Ouzbeks travaillant en Russie. Ils auraient transféré vers l'Ouzbékistan 7,8 milliards de dollars en 2013. En raison du ralentissement de l'économie russe, ces transferts sont en baisse et de nombreux Ouzbeks travaillant en Russie reviennent en Ouzbékistan.

B. LA STRATÉGIE MACRO-ÉCONOMIQUE DU PAYS

Depuis les années 2000, la croissance annuelle du PIB ouzbek est d'environ 8 %. La bonne résilience de l'économie du pays s'explique en partie par un régime commercial favorable aux exportations, entretenu notamment par la mise en œuvre de politiques budgétaires et d'importants programmes publics. Ainsi, le plan de 2011-2015 prévoit 47 milliards de dollars d'investissements, dont le domaine des infrastructures a particulièrement bénéficié.

D'autre part, l'isolement commercial et le faible développement du secteur financier ont nettement contribué à préserver l'économie du pays de la crise internationale. La croissance économique est intrinsèquement liée aux fluctuations monétaires, aux prix des matières premières et aux recettes des exportations. Cette dépendance fragilise l'économie et les exportations sur lesquelles elle repose en majeure partie.

La stratégie économique soutenue et instaurée par le Président Karimov est entièrement tournée vers l'autosuffisance énergétique, industrielle et gazière. Pour atteindre cet objectif, il a été préféré aux importations et à la privatisation des

secteurs économiques porteurs le développement des ressources disponibles. Ainsi, le refus d'une privatisation du secteur agricole laisse place à une stratégie de réforme graduelle et de substitutions aux importations. Toutefois, la privatisation de ce secteur est à l'étude, sans que le Gouvernement n'ait encore pris de mesure en ce sens.

C. VERS UNE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Depuis la chute de 35 % des investissements directs à l'étranger en 2011, la politique commerciale ouzbèque change certaines de ses règles et structure afin de diversifier son économie et développer davantage les échanges. Ainsi, elle instaure des exemptions fiscales dans certains domaines et crée des zones franches économiques. Elle donne des premiers résultats encourageants. Portée par le Programme de localisation de production de produits finis, la politique économique du Gouvernement encourage la production de biens de consommation courante, soutient les PME, notamment par l'aide aux exportations, et souhaite développer la production de services. Les PME embauchaient 75 % de la population active en 2013. Elles constituent donc un levier économique de premier plan. C'est pourquoi le Gouvernement apporte son soutien aux crédits et microcrédits bénéficiant aux PME. Malgré l'annonce de ces réformes, le climat des affaires est difficile et opaque.

L'Ouzbékistan figure au 166^e rang sur 175 du classement de l'ONG Transparency international s'agissant de l'indice de perception de la corruption, participant à freiner les investissements et le développement économique. Les obstacles rencontrés par de grandes entreprises étrangères dans le pays ces dernières années ont eu des conséquences sur les investissements directs étrangers comme sur l'image du pays.

Des affaires telles que l'éviction de la compagnie minière britannique Oxus Gold par le gouvernement ouzek ou la faillite de l'entreprise Zeromax contribuent à renvoyer une image assez négative. Elles poussent néanmoins le Gouvernement à davantage renforcer la législation visant à protéger les entreprises, à favoriser les investissements par une fiscalité plus attractive et à poursuivre les négociations de retour de certaines entreprises telles que MTS et Thetys.

Ces mesures apportent des résultats positifs, et le pays a progressé de 8 places (141/180) dans le classement « *Doing business* » publié en 2015 par la Banque Mondiale.

CONCLUSION

La mission parlementaire a largement répondu aux attentes des députés participants. Elle a permis de rencontrer les autorités politiques et culturelles de la capitale et d'aborder ainsi les sujets importants et de consolider les relations entre la France et l'Ouzbékistan.

Cette mission s'est parfaitement coordonnée avec la visite du Médiateur français en Ouzbékistan, la visite de son homologue en France et avec la rencontre de M. Alicher Chaïkov, président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Ouzbékistan. Elle s'est effectuée dans la continuité du dialogue institutionnel entre les deux États.

Les deux conventions de coopération économique signées par le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République d'Ouzbékistan dans le secteur économique ont permis de diversifier les relations entre les deux pays et d'avoir une rare qualité d'échanges au sein de cette mission. Ainsi, ont pu être évoquées les coopérations interparlementaire et institutionnelle, les questions écologiques et des problématiques régionales.

La délégation tient à remercier les autorités ouzbèques de l'accueil chaleureux qui lui a été réservé, notamment par le Président de la Chambre M. Nurdinjon Ismoïlov et le groupe d'amitié Ouzbékistan-France présidé par M. Tulkın Eshnazarov. De la même façon, Son Exc. M. Jacques-Henry Heuls, ambassadeur de France en Ouzbékistan a été très présent et doit être également remercié.

C'est avec engouement que les membres du groupe d'amitié ont désiré compléter l'agenda de leurs rencontres futures. C'est dans ce cadre que les parties sont convenus de poursuivre le dialogue interparlementaire à travers des échanges et des visites bilatérales pour contribuer au renforcement de l'amitié entre les deux pays.

PROGRAMME DE LA VISITE

Lundi 19 octobre 2015 :

- 01h05 : Arrivée à Tashkent par le vol SU 6871 en provenance de Saint-Pétersbourg.
Installation à l'hôtel Wyndham (*rue Amir Temur*).
09h30 : Entretien avec Son Exc. M. Jacques-Henry Heuls, ambassadeur de France
11h00 : Entretien avec M. Nurdinjon Ismoïlov, Président de la Chambre basse (Olyi Majlis)
14h30 : Visite de l'École Française de Tachkent et de l'Alliance Française de Tachkent
16h00 : Visite de la Chambre de commerce et d'industrie
18h00 : Diner officiel offert en l'honneur de la délégation parlementaire

Mardi 20 octobre 2015 :

- 09h00 : Session de travail sur l'économie à l'ambassade de France
10h15 : Entretien au Sénat ouzbek
11h30 : Entretien avec M. Ulugbek Mukhammadiev, médiateur
13h00 : Entretien avec M. Abdoulaziz Kamilov, ministre des affaires étrangères
14h30 : Déjeuner et visite de Tachkent
17h30 : Session de travail sur la défense à l'ambassade de France
19h30 : Réception donnée en l'honneur de la délégation à l'ambassade de France

Mercredi 21 octobre 2015 :

- 08h00 : Départ en train à grande vitesse Afrosiab pour Samarcande
10h30 : Arrivée à Samarcande
10h40 : Visite de la ville
13h00 : Déjeuner offert par la mairie de Samarcande
14h30 : Suite de la visite de Samarcande

Jeudi 22 octobre 2015 :

- 10h00 : Visite de sites économiques et industriels
17h00 : Départ du train à grande vitesse pour Tachkent

Vendredi 23 octobre 2015 :

- 10h30 : Réunion de travail à l'ambassade de France
12h00 : Déjeuner
14h55 : Départ pour Paris par le vol HY 251